

Comité de pilotage de la PASS du 18/11/2020 (visio)

Participants :

M. KRIKORIAN
C. MAHIER
A. FROGER
C. PAUL
D. LE ROY
K. GARCON
M. BOULLIN
V. BLASCZYK
K. HODEMOND

ARS

Coordination régionale des PASS

SIAO

Equipe EMPP

CPAM

CHU Caen

Village mobile 2 ChosesLune

CAO CAES 2 ChosesLune

LHSS/LAM

Médecins du monde

PTA Synapse

Coordination Personnes en Situation de Prostitution

Itinéraires

CADA ALTHEA

PRAHDA ADOMA

CLAT 14

CeGIDD 14

Stagiaires PASS

Excusés

AMCE

DDCS

CARRUD

ACSEA

Accueil des participants par la Direction de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde

Présentation et missions de la PASS par Mr FROGER

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico-sociale. Elles facilitent l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Elles participent à l'insertion ou la réinsertion des patients dans les dispositifs de droit commun relatifs aux soins et à la santé.

Les publics visés sont les personnes présentant une situation de vie complexe dans le champ du social et du sanitaire.

Les PASS ont pour missions de faciliter l'accès aux soins et aux droits, ainsi que d'assurer la continuité de l'insertion médico-sociale en équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge globale de la santé.

Les PASS répondent au Projet Régional de Santé où est inscrit le Programme Régional d'Accès à la Prévention et à la Santé qui les définit comme des acteurs d'un réel accès aux soins, facilitant l'accès au droit commun.

*** Fusion des deux PASS**

Il a été précisé le parcours du patient et son orientation, à prendre en compte depuis janvier 2020 :

- en première intention sur l'antenne Miséricorde.

- pour les personnes ayant déjà été vues sur le CHU, si nécessité de délivrance d'un traitement, orientation sur l'antenne du CHU.

La présence de l'équipe sur le CHU tous les après-midi permet un travail en étroite collaboration avec le service social des hospitalisés, le but est d'anticiper au maximum les sorties d'hospitalisation ou du service des urgences et d'en préparer les parcours de soins.

Notre présence sur l'hôpital permet aussi de faciliter l'organisation des consultations spécialisées. Nous nous donnons la possibilité d'accompagner physiquement les personnes à ces consultations (faire le lien avec le praticien, rappel des conditions de vie de la personne sur l'extérieur, assurer l'interprétariat si nécessaire).

De plus nous avons récemment expérimenté sur le site du CHU des réunions multi-partenariales entre le service social des hospitalisés (SSH) du CHU, la PTA et l'ADMR afin d'aborder et d'échanger autour de situations complexes, présentées par le SSH du CHU. Ces réunions nous permettent de construire et/ou d'étayer un parcours médico-psycho-social des patients et leurs permettre une sortie d'hospitalisation dans les meilleures conditions, prévenir les hospitalisations récurrentes et proposer une prise en charge la mieux adaptée à leur situation.

Actuellement en cours d'expérimentation, ces réunions nécessiteront une évaluation à distance pour en déterminer la pertinence et l'efficacité.

Rappel :

* Antenne Fondation Hospitalière de la Miséricorde

- Permanences du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

- Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

* Antenne CHU

- Permanences du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Projets PASS

- Mise en place des consultations pédiatriques

Ouverture depuis septembre dernier, le mercredi après-midi, sur l'antenne de la Miséricorde. Cette consultation est assurée par le médecin de la PASS (Dr PAUL). Elle permet de répondre aux besoins en médecine générale des mineurs n'ayant pas encore de couverture sociale ou présentant d'autres freins à l'accès aux soins, et ne nécessitant pas une consultation aux urgences pédiatriques. Cela ne remplace pas le travail effectué en PMI, enterme de suivi et de prévention, des enfants entre 0 et 6 ans. Cette consultation fonctionne de la même manière que nos consultations adultes : sur rendez-vous et après évaluation de l'équipe de la PASS. Une dotation pédiatrique a été travaillée avec la pharmacienne de l'établissement afin de permettre la délivrance des traitements nécessaires à l'issue des ces consultations.

- Retour vers l'extérieur (être davantage présent sur le terrain)

L'augmentation croissante de l'activité du service combinée à l'ouverture de l'antenne sur le site du CHU a eu un impact sur la mobilité de la PASS. Nous allons travailler pour retrouver cette mobilité, le but étant de toucher des personnes que nous ne voyons plus ou pas (notamment les personnes vivant dans les quartiers loin du soin malgré l'existence de logement et de couverture sociale), de travailler de nouveau en proximité de nos partenaires (Boussole, FTDA, Le Cap Horn, La Charité,...) afin d'optimiser la prise en charge et le parcours de soin des personnes.

Echange avec les participants

* Question de Médecins de monde concernant la mobilité de la PASS : Reprise des sorties vers Ouistreham ?

PASS : Une réflexion est en cours concernant ces jeunes. Du fait du COVID, le site de Tailleville a été réouvert afin de respecter le confinement actuel et gérer d'éventuelles contaminations COVID.

Le but des migrants présents sur Ouistreham reste de passer en Angleterre donc peu acceptent d'aller sur Tailleville.

Tailleville est sur le territoire de la PASS de Bayeux mais, de manière convenue et en collaboration, la PASS de Caen peut intervenir tout de même sur ce site. Ce fut déjà le cas lors du premier confinement.

Coalia gère l'organisation sur site avec la PASS de Bayeux et si besoin, peut faire appel à la PASS de Caen.

* Question de Médecins de monde sur la mise en place d'une PASS mobile COVID

Mme GOUGEON (ARS) : Les PASS restent des dispositifs de 1^{ère} ligne dans le cadre de la crise sanitaire actuelle concernant les personnes en situation de précarité mais il y a une différence entre le premier confinement et le second. Le premier confinement était très strict avec une incidence sur les activités de chacun. Il était plus facile de mobiliser des équipes extérieures. Actuellement, les activités se poursuivent dans les différents services. Il est donc difficile de renforcer les équipes.

On poursuit l'appui aux structures et la coordination. Par contre, difficile de mobiliser la PASS sur le terrain car notre activité se poursuit en interne.

* Question de Melissa SEYIER, coordinatrice sur l'accompagnement des personnes en situation de prostitution: y a-t'il eu des retards de prise en charge du fait du confinement, et une vague très importante au déconfinement ?

C. PAUL : Le confinement a entraîné des retards de prise en charge et de dépôt de demande d'asile, maintenant les personnes dans des situations sans droits malgré certaines facilités permises par l'Etat pour certaines démarches. Nous avons été amenés à rencontrer davantage de situations complexes, notamment sur le plan social, mais également sur le plan médical.

* Question du Dr SALAUN (CEGIDD) : problème éthique soulevé sur les difficultés d'isoler les personnes positives au COVID dans les centres d'hébergement

David : Les conditions ne sont pas les mêmes que lors du premier confinement. A l'annonce du second, les mouvements ne se sont pas pour autant arrêtés sur les centres d'hébergement. De plus, aucun lieu d'isolement n'est, à ce jour, proposé sur ce second confinement. Cela génère de l'inquiétude auprès des hébergés mais aussi des hébergeants. Ce sont des décisions qui relèvent de la DDCS et de la préfecture.

Mme GOUGEON : Dans le cas d'un nombre importants de cas dépistés positifs, il a été évoqué l'éventuelle réouverture du centre de desserrement de KOENIG à Carpiquet.

Noémie DEROUET (SIAO) : Depuis environ deux semaines, il n'y a plus de roulement sur les centres d'hébergement. Ce "gel" des mouvements évite le brassage de personnes et limite la propagation du virus.

Le 115 a été sollicité par la DDCS pour trouver des lieux d'hébergement pour les COVID + , mais il est difficile de trouver des hôtels qui acceptent ce type de public.

Question de Médecins du monde : le temps médical l'AMCE est-il comptabilisé dans le temps médical de la PASS?

Ce temps médical n'est pas comptabilisé dans celui de la PASS. Une convention a été signée avec l'AMCE pour qu'ils puissent assurer deux demi-journées de consultation par semaine (le lundi et le jeudi). Ces consultations étaient assurées par nos internes précédemment. La signature de cette convention a permis de palier cette suppression de poste.

Le temps médical alloué à la PASS est actuellement de 30%, dédié à des temps de coordination ainsi qu'à des temps de consultations adultes et pédiatriques.

Question de médecins du Monde sur le traitement des demandes d'AME

Karell : Les demandes transitent par la CPAM du département puis sont centralisées sur Paris. Cela engendre certaines difficultés (dossiers perdus, demande de documents déjà envoyés,...).

Les délais de traitement sont plus longs qu'avant. Difficultés pour le public pour récupérer certains documents nécessaires à l'instruction de leurs dossiers.

La PASS travaille en lien étroit avec DETRES.

Mr MARIE (DETRES) : Les dossiers transmis par les PASS étaient priorisés jusqu'en octobre 2019. Depuis, les délais ne sont plus maîtrisés.

Retours défavorables remontés à la caisse de Paris. Personnels nouveaux, en formation, ce qui explique les erreurs.

Délais actuels moyens : 21 jours.

Demande urgente sur certificat médical : 5 jours.

Question de Médecin du Monde : jusqu'à quel âge prenez vous sur la consultation pédiatrique?

C.PAUL: il n'y a pas de limite d'âge. Même si le mercredi après-midi est dédié à la consultation pédiatrique, il est possible de recevoir aussi des adultes

Question de médecin du Monde sur la coordination d'appui

David : L'ARS a créé cette mission pour répondre au flux de plus en plus important de migrants sur nos territoires, afin d'en optimiser la prise en charge et fluidifier le parcours de soins.

L'ARS a établi un protocole sur l'organisation du parcours de soins qui indique la démarche à suivre : signalement des primo-arrivants par la structure pour l'organisation des évaluations de santé, organisation des examens de dépistage + vaccination.

Les établissements porteurs de cette mission sont la Fondation de la Miséricorde pour la Basse-Normandie et le CHU de Rouen pour la Haute-Normandie.

En poste depuis juin 2019. Travail en collaboration avec Me TRANCHANT de la coordination régionale des PASS. Travail en cours : articulations PASS/CLAT/CEGIDD/Centre de vaccination

Mme GOUGEON : Le but de cette mission est de conforter, renforcer les PASS qui n'ont pas l'habitude de la population migrante. Mutualiser les moyens. Depuis quelques semaines, il a été décidé par l'ARS d'attribuer l'intégralité de la mission Basse et Haute Normandie à la Fondation de la Miséricorde.

Question du Dr SALAUN : quel retour sur l'utilisation du carnet médico-social

Coraline TRANCHANT : Distribution des carnets depuis juillet. Utilisés depuis septembre sur l'ensemble des PASS de Basse-Normandie. Évaluation prévue d'ici un mois ou deux. Les retours semblent plutôt positifs.

Mme GOUGEON : Renforcement potentiellement prévu avec développement des temps médicaux et paramédicaux dans les PASS suite aux constatations issues du Ségur de la Santé, avec une réflexion sur l'accès aux soins sur tout le territoire.

Question de Lonni GOUCHON (PTA) : qu'en est-il de l'orientation des personnes vers le droit commun?

PASS : l'accès au droit commun reste compliqué dû essentiellement à la barrière de la langue. Le manque d'autonomie et la pénurie de médecins sur certains territoires sont d'autres freins à cette orientation.

Une piste serait d'appuyer encore plus l'accès à l'apprentissage du français.

Me GOUGEON (ARS) : Il y a un projet en cours sur l'élaboration d'une plateforme pour faciliter l'accès à l'interprétariat via des interprètes locaux en partenariat avec FIA. Pour le moment le projet a débuté sur le plateau rouennais mais l'idée est de l'étendre sur la région. Une autre piste serait une sensibilisation des médecins libéraux sur la prise en charge de la population migrante.

Question de Me LEREDDE (service social des hospitalisés) : qu'en est-il des chiffres de l'année dernière comparés à ceux de cette année ? Quel impact de la fusion des PASS sur la file active ?

Reprise des chiffres du bilan d'activité joint par mail.

File active en 2019: 597 personnes

En 2020 : 635 personnes (dont 87 vues initialement sur le CHU) début novembre avec quasiment 3 mois d'arrêt du fait du COVID. Nous n'avons pas suspendu l'activité de la PASS pendant le premier confinement (maintien des permanences sur les deux sites). Mais celui-ci ayant été plus strict, l'activité était nettement moindre.

La fusion des deux PASS a impacté effectivement notre file active puisque la population suivie sur la PASS du CHU ne transitait pas forcément par la PASS de la Miséricorde. Au déconfinement, la reprise de l'activité a été progressive pour se densifier fin août-début septembre.

La présence de l'équipe sur l'antenne du CHU combinée avec le partenariat avec le service social permet l'organisation du parcours de soin des personnes en sortie d'hospitalisation ou de consultation.

Cela facilite aussi l'organisation des rendez-vous en spécialité avec la possibilité d'y accompagner physiquement les personnes. Cela permet de faire le lien avec le praticien, d'expliquer les conditions de vie du patient, d'utiliser l'interprétariat par téléphone.

Fin de la séance

Dans l'ensemble, avis positif sur la configuration du COPIL sous forme de visio conférence.

COMPTE RENDU ACTIVITÉ 2019-2020 (ENVOYÉ EN AMONT DU COPIL DU 18 NOVEMBRE 2020)

Présentation du service

Les locaux principaux de la PASS de Caen sont situés au 49 rue Gémare à Caen. Le service dispose d'une antenne sur le CHU, située à proximité du service social de l'hôpital. En effet, la Fondation de la Miséricorde a récupéré l'intégralité du dispositif depuis janvier 2020.

L'équipe est composée d'une secrétaire médicale à temps plein (Me BOULLIN Magali), d'une Assistante de Service Sociale à temps plein (Me GARCON Karell), de deux infirmiers à temps plein (Me HODEMOND Katia et Mr BLASCZYK Valérian), d'un médecin à 30 % (Dr PAUL Chrystel) et d'un cadre de santé à 10 % (Mr FROGER Alexandre).

Sur la Miséricorde, la PASS fonctionne toujours sous forme de permanences tous les matins du lundi au vendredi, de 9h à 12h30, et sur rendez-vous les après-midi, de 14h à 17h. Le mercredi matin est fermé au public, ce temps est consacré aux réunions d'équipe.

L'antenne du CHU est ouverte tous les après-midi de 14h à 17h.

Nous travaillons toujours, par convention, avec l'AMCE. Nous proposons ainsi deux consultations de médecine générale par semaine (actuellement les lundis et jeudis matins). De plus, depuis octobre dernier, nous dispensons des consultations pédiatriques le mercredi.

En effet, il existait peu de réponses pour les enfants malades, ne relevant pas des urgences et sans couverture sociale. Ces consultations sont effectuées par notre médecin. Pour l'ensemble de ces consultations, il n'est pas possible de prendre RDV directement avec un médecin sur la PASS. La personne est nécessairement vue par l'équipe pour faire une évaluation médico-sociale. Si besoin, la personne sera positionnée en consultation médicale. L'idée est de ne pas prendre en compte uniquement la problématique de santé avancée mais de proposer une prise en charge plus globale et de pouvoir proposer des examens de prévention (dépistage tuberculose, IST, consultation vaccinale,...).

Le parcours du patient est simple : en première intention, l'orientation doit être prioritairement vers les locaux de la Miséricorde. Si la personne a déjà été vue sur le CHU (passage aux urgences, consultation externe) et qu'elle dispose d'une prescription médicale, sans couverture sociale, dans ce cas l'orientation doit être vers l'antenne du CHU. La délivrance de traitement se fait par l'équipe de la PASS, via la pharmacie centrale du CHU. L'équipe présente sur l'antenne du CHU a aussi pour mission, en partenariat avec le service social et les services de soins, d'anticiper les sorties d'hospitalisation afin de préparer le parcours de soins post-hospitalisation. Elle travaille aussi en intra-hospitalier le parcours vers la médecine de spécialité. La PASS assure toujours, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement physique aux consultations au moins la première fois.

La PASS est joignable par :

mail : pass@fondation-misericorde.fr

téléphone :

sur la Miséricorde : 0231385096 (toute la journée)

sur le CHU 0231064573 (poste assistante sociale uniquement l'après-midi)

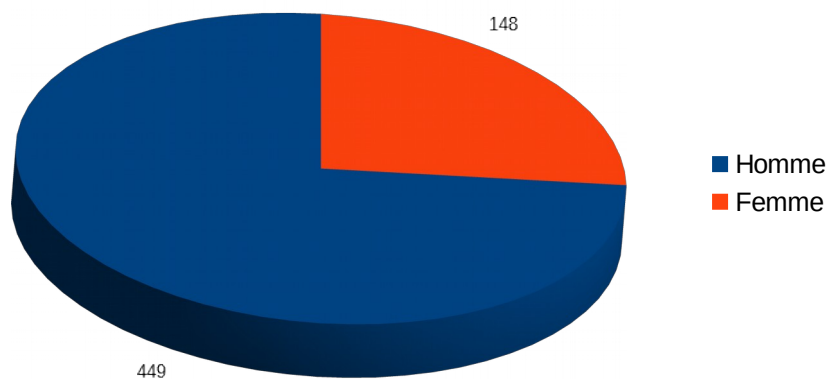
0231065133 (poste infirmier uniquement l'après-midi)

Point sur l'activité en 2019 et sur l'année en cours

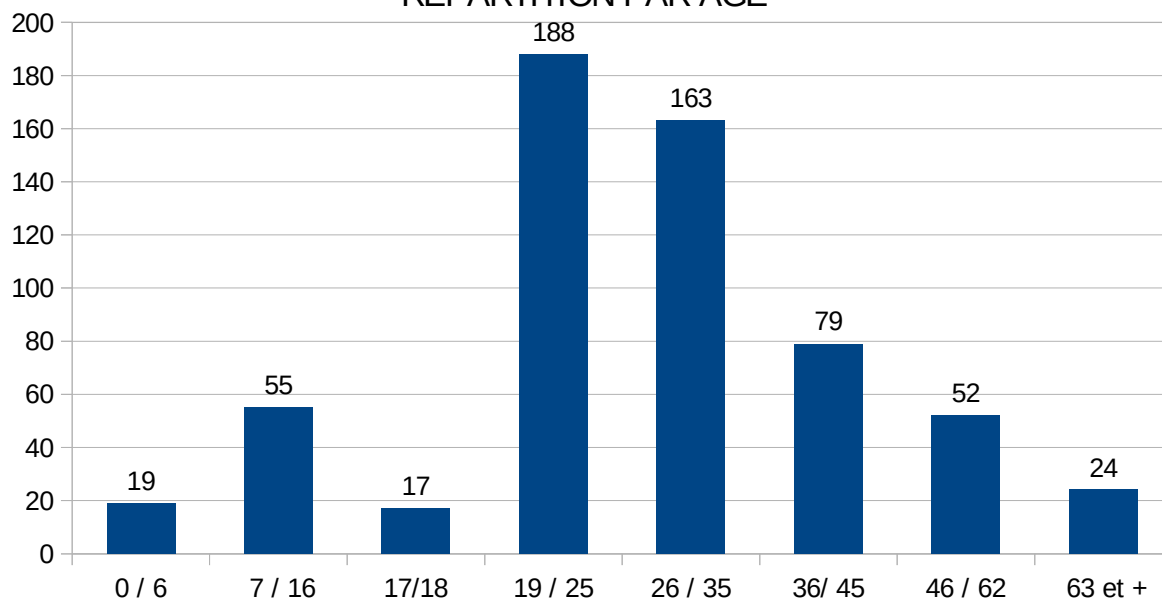
	2019	2020 au 03/11/20	dont CHU en 2020
File active	597	635	87
Nouveaux patients	505 (84%)	546 (85%)	82 (94%)
% population migrante	93	91	85
Passages	1752	2128	283
Consultations sociales	210	642	150
Consultations infirmières	1579	1855	195
Consultations médicales	395	416	0

Population accueillie en 2019

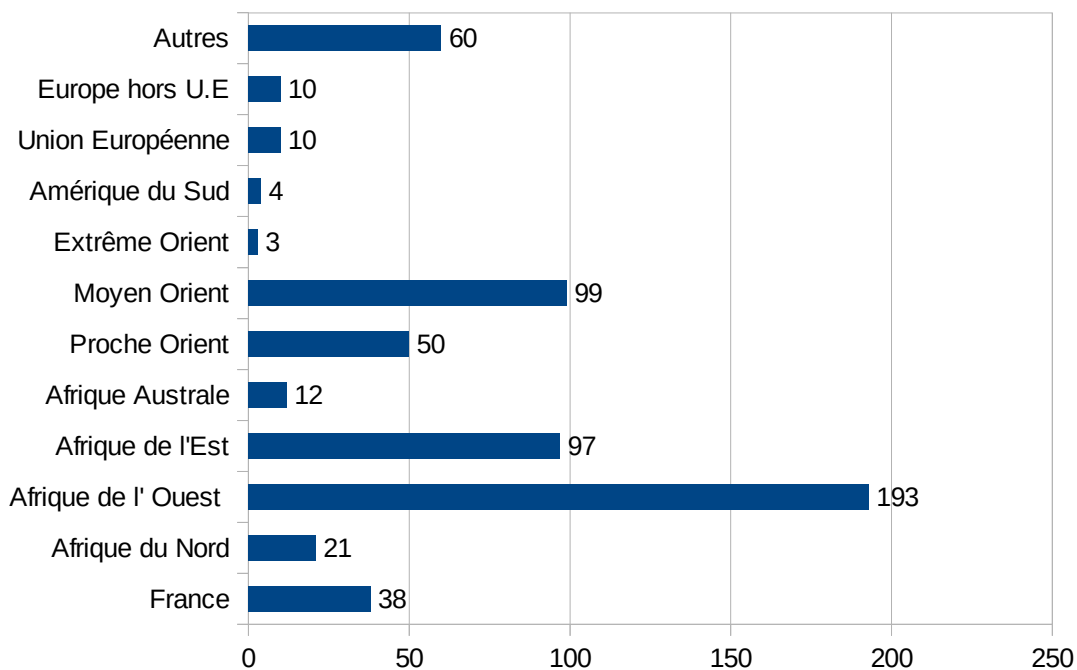
REPARTITION PAR SEXE



REPARTITION PAR AGE

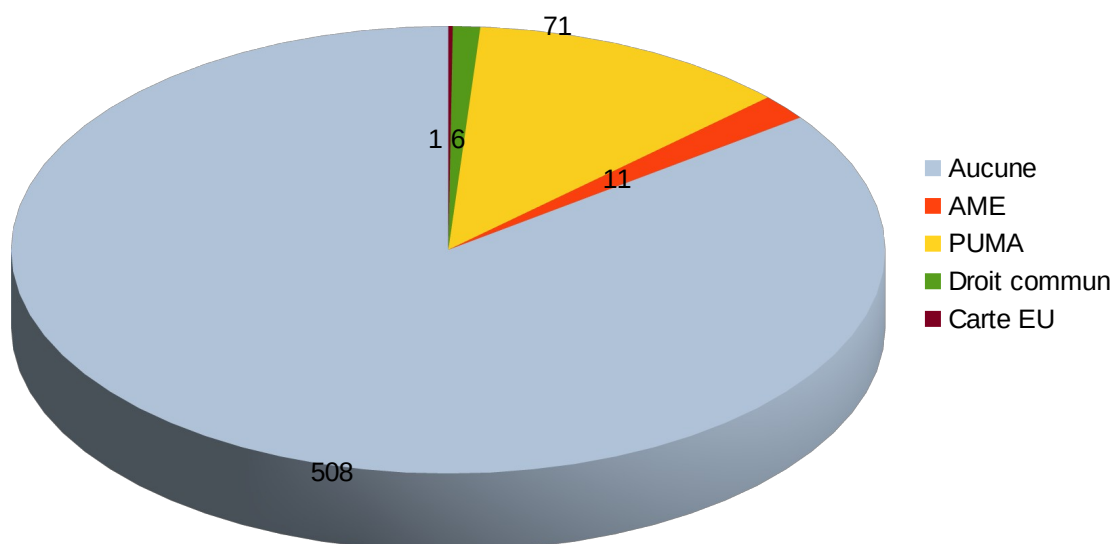


PAYS D'ORIGINE

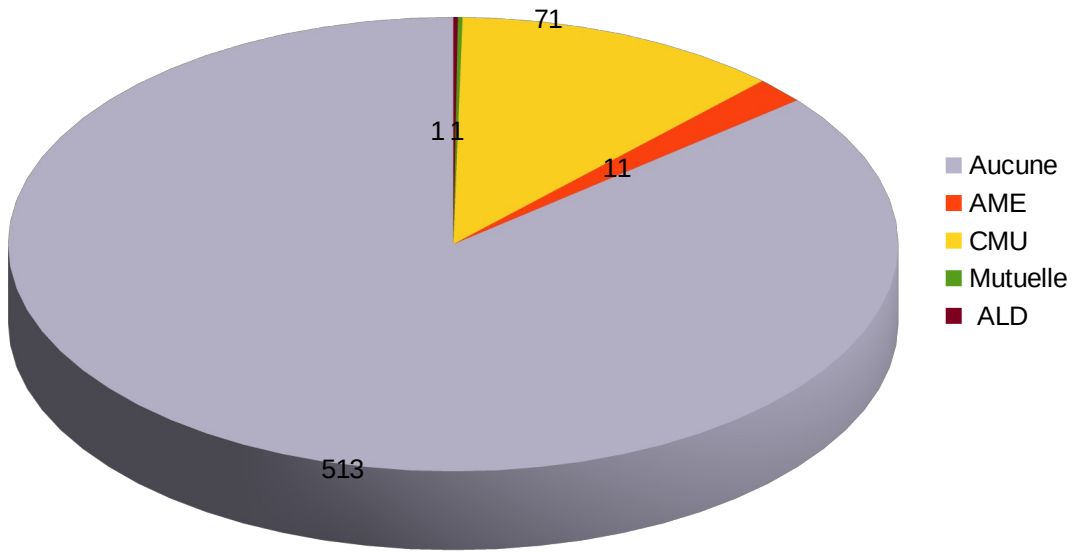


Situation à l'arrivée à la PASS

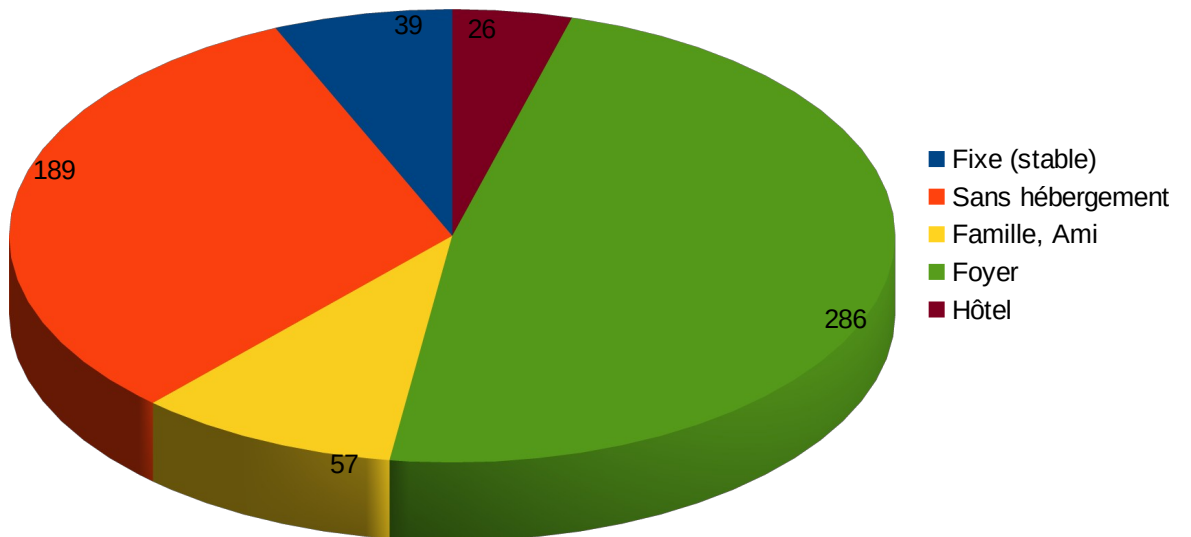
COUVERTURE DE BASE A L'ARRIVEE A LA PASS



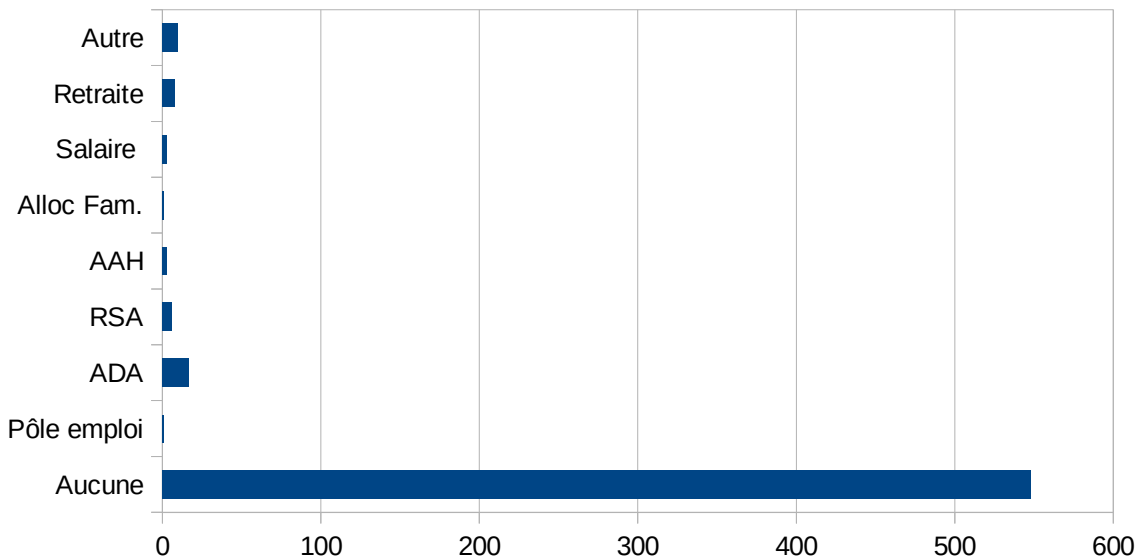
COUVERTURE COMPLEMENTAIRE A L'ARRIVEE A LA PASS



TYPE D'HEBERGEMENT



RESSOURCES A L'ARRIVEE A LA PASS



Au travers de ces différents graphiques, on peut voir que le profil le plus représenté à l'arrivée à la PASS est celui d'une personne migrante, sans droit de sécurité sociale, ni ressource, sans hébergement ou hébergée en structure type CAO, CAES ou CADA.

PASS dentaire

Depuis début 2020, la PASS dentaire n'intervient plus au sein de la PASS mais au niveau du service de consultations de la clinique.

Le cheminement reste le même : les personnes sont positionnées en rendez-vous sur la PASS dentaire après évaluation sanitaire par les infirmiers de la PASS (cela peut donner lieu à un RDV médical afin de prescrire des antalgiques voire des antibiotiques en attendant la consultation dentaire).

La fréquence reste la même : une demi-journée par semaine (le mercredi). La crise sanitaire a impacté le nombre de patients par consultation puisqu'il est passé de 6 à 4 patients par matinée.

Perspectives d'évolution

Depuis début 2020, les modifications législatives quant à l'accès aux droits en terme de couverture sociale n'ont pas facilité l'accès aux soins pour les personnes (la demande d'asile ne dérogeant plus aux 3 mois de présence sur le territoire, le traitement centralisé des dossiers AME, et plus récemment la carence de 3 mois au-delà de la fin d'un visa avant de pouvoir instruire un dossier AME).

Par conséquent, ces décisions vont avoir un impact direct sur l'activité des PASS (augmentation de la charge de travail, des dépenses qui en découlent en maintenant plus longtemps ces personnes dans le dispositif).

Objectifs

- Poursuivre le travail effectué
- Optimiser le relais vers le droit commun
- Développer la communication au sein du CHU sur l'existence de la PASS et ses modalités d'intervention
- Retourner sur l'extérieur pour développer ou redévelopper le réseau partenarial afin de mieux repérer et prendre en charge les personnes en situation de précarité sur le territoire